

ÉDITO



Madame, Monsieur,

Le printemps correspond pour les collectivités comme CHAMPAGNIER à une période bien particulière. C'est évidemment le temps des premières fleurs, des jours qui s'allongent et des premières festivités au village mais c'est aussi les temps de finaliser et d'acter des arbitrages budgétaires travaillés pendant plusieurs mois.

Le budget est au cœur de la vie d'une commune, c'est lui qui fixe le cap, qui acte de notre capacité à faire ou à ne pas faire, qui ouvre les portes vers les investissements de demain et qui donne à voir, en transparence et en responsabilité, les orientations pour l'année et au-delà.

Vous pouvez le lire dans ce numéro de l'Écho Champagnard. L'exercice de construction budgétaire 2023 a été particulièrement riche. Au-delà d'un contexte extrêmement dégradé pour l'ensemble des collectivités, nous avons souhaité engager la commune dans une trajectoire positive qui devrait permettre de réenclencher un cercle vertueux dans lequel les investissements permettent des économies qui elles-mêmes financent les investissements.

Ainsi comme annoncé lors de la cérémonie des vœux, plusieurs chantiers d'ampleur en lien avec la requalification à terme de l'Espace des 4 Vents vont débiter en 2023. La reconstruction des vestiaires sur le site des 4 Vents, qui va permettre de libérer de l'espace au sein du bâtiment principal, l'aménagement d'un cabinet de santé et de la nouvelle bibliothèque dans trois des lots commerciaux du hameau du Laca.

Pour la bibliothèque, 2023 est l'année de tous les changements. Ces changements ont déjà débuté puisque comme vous pourrez le lire, Thérèse, l'âme de la bibliothèque depuis presque 30 ans au côté de ses bénévoles a fait valoir ses droits à une retraite méritée et cède sa place à Laetitia qui rejoint la commune en provenance de VAULNAVEYS-LE-HAUT.

Je souhaite ici remercier chaleureusement Thérèse pour toute l'énergie et l'engagement qu'elle a mis au service de la lecture publique ! C'est une page qui se tourne, une autre commence à s'écrire pour que se poursuive l'aventure de la bibliothèque municipale de CHAMPAGNIER.

Florent CHOLAT
Maire de Champagnier
Conseiller métropolitain délégué

| UNE RETRAITE BIEN MÉRITÉE |



Mercredi 26 avril, la municipalité a organisé un moment festif pour Thérèse ANGIARI, qui a décidé de prendre sa retraite après presque trente ans au service des lecteurs de la bibliothèque communale, et pour Christiane, Jacqueline, Marie-Solange et Nicole, bénévoles, qui l'ont accompagnée durant toutes ces années.

Un moment de vive émotion !

D'abord comme bénévole de 1994 à 2004 et puis en tant que bibliothécaire, Thérèse a ainsi créé un lieu de rencontre et de convivialité dans cette structure, avec les dévouées bénévoles, qu'elle a ouvert à l'école, au centre de loisirs, aux associations et, bien sûr, à tous les Champagnards.

En dehors du plaisir de la lecture, elle a aidé à la création d'expositions, à la participation d'animations, à un club de lecture...

Nous lui souhaitons une bonne retraite après toutes ces années d'activité et nous savons que ce temps libre qui s'offre à elle, elle saura l'occuper à bon escient.





BIBLIOTHÈQUE

ÇA BOUGE À LA BIBLIOTHÈQUE DE CHAMPAGNIER !

Depuis novembre 2022, un comité de pilotage constitué d'élus, de l'équipe de la bibliothèque, d'usagers et d'habitants de la commune, travaille sur la rédaction d'un projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES) pour la future bibliothèque municipale.

Ce document essentiel pour les demandes de subvention déposées à la DRAC Auvergne Rhône Alpes et au Département de l'Isère, est un outil de pilotage qui s'articule autour du bilan critique et descriptif de l'existant et d'une présentation détaillée du nouveau projet. Il a permis de se questionner sur les enjeux et les axes de développement de la future bibliothèque.



Plusieurs réunions publiques ont eu lieu en décembre 2022 et en février 2023. De plus, les Champagnards ont été invités à participer à une enquête sur la bibliothèque municipale et leurs attentes en tant qu'usager : 95 questionnaires ont été retournés.

La synthèse de ces réponses met en avant les points forts de la bibliothèque, tels que la qualité de l'accueil pour 80 % et sa localisation pour 57 %. Le choix des acquisitions et la qualité des collections ainsi que les conseils de lecture sont aussi fortement plébiscités.

Les points faibles mentionnés dans les réponses ciblent principalement le manque d'espace pour 90 % des répondants, le manque d'animation (39%), l'absence de poste informatique et le fait qu'il y ait trop de livres au regard de l'espace disponible.

Les réponses confirment une demande réelle d'action culturelle proposée par la bibliothèque.

Parmi les raisons qui inciteraient les personnes à fréquenter la future bibliothèque, l'enquête révèle que ce serait pour :

- ◆ les manifestations culturelles (55%),
- ◆ des rencontres et des échanges (54 %),
- ◆ lire au calme (33%),
- ◆ se retrouver (33%),
- ◆ un espace de détente et de loisirs (33%),
- ◆ la presse (30%),
- ◆ boire un café (28%),
- ◆ jouer aux jeux de société ou jeux vidéo (22%),
- ◆ un accès à un ordinateur ou au wifi (14%),
- ◆ faire ses devoirs / études (10%).

Les enseignantes de l'école, le service enfance-jeunesse de la commune ainsi que les associations locales ont été sollicités. Les attentes et besoins de chacun ont été exprimés et entendus.

Thérèse ANGIARI, bibliothécaire, tout d'abord bénévole puis agent de la commune à partir de 2009 part à la retraite après 29 années auprès des usagers de la bibliothèque de CHAMPAGNIER.

Christiane BEAUDOU, Jacqueline LAGANIER et Nicole JOSIEN qui l'accompagnent depuis de nombreuses années, quitteront elles-aussi leurs fonctions à la bibliothèque.

Nous remercions chaleureusement Thérèse pour son travail et son implication dans la vie de la bibliothèque et les actions culturelles qu'elle a menées avec son équipe : Christiane, Jacqueline, Nicole et Marie-Solange.



Nous souhaitons la bienvenue à **Laetitia DU ROSIER** qui a pris son poste le 3 avril.

Elle travaillait auparavant à la bibliothèque de VAULNAVEYS-LE-HAUT.



Modification des horaires d'ouverture du mardi

À partir du mardi 25 avril, la bibliothèque ouvrira de **16h à 19h**.

Mercredi 10h à 12h et 15h à 19h
Vendredi 16h30 à 19h

APPEL AU BÉNÉVOLAT

Pour compléter son équipe, la bibliothèque recherche des bénévoles réguliers ou occasionnels.

Vous souhaitez contribuer à la vitalité de la bibliothèque actuelle et future de CHAMPAGNIER et être au cœur de la vie de la commune et au contact de ses habitants ?

Promouvoir la lecture et favoriser l'accès à la culture ?

Innover, apprendre, échanger, partager, animer, rencontrer, créer ?

Rejoignez-nous !

Contact : Laetitia DU ROSIER, responsable de la bibliothèque

bibliotheque@champagnier.fr

04 76 99 83 72





CONSEIL MUNICIPAL

Les comptes rendus ainsi que les enregistrements vidéos des conseils municipaux sont consultables sur le site internet de la commune www.champagnier.fr

TARIFS ADOPTÉS AU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2023

LOCATION DE SALLES LE WEEK-END

GYMNASSE DE L'ESPACE DES 4 VENTS

Gymnase avec cuisine

Champagnards.es période estivale (du 1 ^{er} avril au 15 octobre)	400 €
Champagnards.es période hivernale (du 15 octobre au 31 mars)	700 €
Entreprises implantées à CHAMPAGNIER	2 000 €
Entreprises hors CHAMPAGNIER	3 000 €

Gymnase sans cuisine

Champagnards.es période estivale (1 avril au 15 octobre)	300 €
Champagnards.es période hivernale (15 octobre au 31 mars)	600 €
Entreprises implantées à CHAMPAGNIER	2 000 €
Entreprises hors CHAMPAGNIER	3 000 €

Artistes / sportifs de haut niveau 1 € / heure
+ projet culturel ou sportif

SALLE FRATERNITÉ Toutes périodes 100 €

À savoir

Les clés seront remises le vendredi après-midi durant le temps de travail de l'agent concerné.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL

L'occupation du domaine privé communal au sein de l'Espace des 4 Vents par des activités foraines ou circassiennes est restreinte à un cercle de dix mètres de diamètre matérialisé par la présence d'un revêtement en sable stabilisé.

Tarif d'occupation du domaine privé communal	10 € / jour
Tarif d'occupation du domaine privé communal + raccordement électrique	15 € / jour

INCENDIE DES TOILETTES PUBLIQUES PLACE DU LACA



Dans la nuit du dimanche 2 au lundi 3 avril dernier, un feu s'est déclenché à l'intérieur des sanitaires publics situés sur la place du Laca. Alertés par des riverains, les pompiers sont intervenus sur les coups de 1 heure du matin afin de combattre l'incendie qui aura cependant eu raison de la toiture du bâtiment.

Suite aux constatations effectués par la gendarmerie, par les services municipaux et par l'assureur de la commune, la thèse de l'incident électrique est aujourd'hui très largement privilégiée pour expliquer le départ du feu.

Un sanitaire de chantier a été installé afin de permettre une continuité de service et les services municipaux sont aujourd'hui mobilisés avec notre assureur pour permettre une rénovation rapide du sanitaire endommagé.





ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE

L'accueil périscolaire de CHAMPAGNIER est un lieu de plaisir et de découverte pour vos enfants.

L'équipe d'animation travaille quotidiennement pour proposer aux enfants des animations de qualité.

Depuis le début de cette nouvelle année 2023, le service enfance jeunesse a permis de faire découvrir, à vos enfants, différentes thématiques d'animation :

En janvier (semaine du 23 au 27), ils ont pu montrer toutes leurs compétences artistiques et sportives autour d'un concours « l'incroyable talent ».

Objectif : faire découvrir son talent et le partager aux autres.

De février à mars, la période était aux couleurs de l'égalité fille/garçon. Les animateurs ont mené des temps d'échange avec les enfants sur ce thème.

Avec la participation d'un intervenant extérieur, les enfants qui le souhaitaient, ont pu participer et réaliser un tournage de scénettes en lien avec le sujet.

Objectif : jouer avec les codes prédéfinis de la société actuelle afin de permettre aux enfants de questionner leurs représentations de l'égalité fille/garçon.

En avril nous sommes partis à la découverte de « Terre de jeux 2024 » (les jeux olympiques et paralympiques - découverte sportive et handisport).

Le lundi 03 avril, nous avons eu le plaisir d'accueillir Guy TISSERANT, ancien sportif de haut niveau. Il a obtenu 4 médailles d'or aux Jeux paralympiques, il a été aussi champion du monde en 1998, 4 fois champion d'Europe et 15 fois champion de France de tennis de table handisport. Il est aussi Trésorier adjoint de la Fédération handisport et organisateur des Mondiaux Para Athlétisme qui se dérouleront à Paris du 7 au 18 juillet 2023. Il a pu faire partager son expérience aux enfants qui, tout au long de la semaine, ont pu s'exercer à des pratiques sportives en situation de handicap, comme la boccia, le cécifoot, la course de vitesse et le handilancer.

D'autres activités seront proposées jusqu'à la fin de l'année scolaire.

À bientôt

Le service enfance jeunesse de CHAMPAGNIER



SOP—SEMAINE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE DU 3 AU 8 AVRIL



La commune de CHAMPAGNIER a été labellisée "Terre de Jeux 2024" en juillet 2021 et continue à promouvoir le sport à près de 500 jours des Jeux de Paris 2024.

Cette année, la 7ème édition de la SOP s'est tenue du 3 au 8 avril 2023 sur l'ensemble du territoire français et dans le réseau des établissements français à l'étranger. Elle est placée sous le thème de l'inclusion, afin de faire découvrir les Jeux Paralympiques, les para athlètes et les para sports aux élèves de la maternelle à l'université.

Pour l'occasion, la municipalité a invité Guy TISSERANT, ancien athlète handisport de haut niveau et a proposé au service enfance-jeunesse ainsi qu'à l'école de participer à cet événement. Des ateliers ont donc été proposés pour comprendre. Pour l'ancien champion de Tennis de table handisport, "Il est primordial de mettre les enfants en situation de handicap afin qu'ils comprennent qu'être handicapé ne veut pas dire qu'on ne peut plus rien faire. Avoir du mal à marcher ne signifie pas qu'on ne puisse pas pratiquer de sport. Grâce à ces ateliers de simulation de handicap, ils savent en parler autour d'eux".

Guy Tisserant a donc été accueilli par les enfants lors de la pause méridienne pour qu'il puisse parler de son parcours et de son handicap. Après avoir répondu à la question de Guy : qu'est ce que c'est un handicap ?, les enfants ont pu à leur tour lui poser des questions : "comment dormez-vous ?" "comment êtes-vous devenu handicapé ?"... Ce temps d'échange a été très riche. Les enfants ont ensuite essayé chacune des 4 activités proposées. Pour conclure cette première journée de sensibilisation, lors de l'activité sport du lundi après-midi à l'école, un volleyball assis a été organisé par l'animateur sports 38 en présence de Guy.





CCAS

Samedi 22 avril, « 80 Anciens » ont répondu présents à l'invitation du CCAS pour partager un excellent repas préparé par le restaurant Le Floréal à VIZILLE.

Florent Cholat, les membres du CCAS et les élus ont remercié l'ensemble des présents. Tous étaient ravis de ce moment de partage et d'échanges. La météo étant clémente la journée s'est poursuivie pour une promenade digestive dans le parc du Château ou par une visite du Musée de la Révolution.



| TRIBUNES POLITIQUES |

LISTE ENSEMBLE POUR L'AVENIR DE CHAMPAGNIER

Texte non parvenu dans les délais impartis

LISTE CHAMPAGNIER EN COMMUN

Lors de la séance du 27 mars, le conseil municipal a adopté à l'unanimité le budget primitif de la commune pour l'exercice 2023. Ce vote vient clore une séquence de construction budgétaire placée sous le signe de la transparence et de la prospective.

La transparence d'abord avec une volonté forte de rendre les débats budgétaires lisibles et intelligibles. Cela passe depuis 2020 par l'association d'élus issus des deux listes municipales aux travaux sur le budget, par la réalisation d'un débat annuel sur les orientations budgétaires, et désormais aussi par des temps de réunions publiques.

Vous avez pu le lire dans le rapport sur les orientations budgétaires, l'exercice 2023 est extrêmement compliqué pour les collectivités territoriales (inflation, réformes, etc.). Champagnier ne fait pas exception, et même au contraire puisqu'au-delà des effets conjoncturels, le budget de notre village souffre de difficultés structurelles liées en grande partie à la faible part de la fiscalité locale dans les recettes de la collectivité.

À la suite d'un exercice prospectif sans précédent à Champagnier, nous avons fait le choix d'agir sur le structurel et d'engager un effort collectif qui nous permet de penser le temps long tout en préservant une fiscalité locale parmi les plus basses du territoire. Nous avons fait le choix d'un budget 2023 qui ouvre de nouvelles perspectives pour la capacité de la commune à financer les investissements nécessaires au maintien et à la qualité du service public.

Nahalie BARON, Hubert COLLAVET et Brigitte ORGANDE
élus de la liste Ensemble pour l'avenir de Champagnier

Florent CHOLAT, Maire de Champagnier pour la liste
Champagnier en Commun





OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC UN POINT SUR LA PLACE DU LACA

En novembre 2021, le conseil municipal votait une délibération inédite pour dynamiser le cœur du village et favoriser l'installation de commerçants de proximité afin de faciliter le quotidien des Champagnards.

Trois emplacements de commerces non sédentaires ont été créés sur la place du Laca, autour de la bascule. Il ne s'agit pas d'un marché mais d'autorisations d'occupation du domaine public accordées par la commune, moyennant une redevance, à des commerçants ambulants. Cette redevance, dont les montants ont été revalorisés lors du conseil du 27 mars en raison de l'inflation, couvre le droit de s'installer et les frais d'électricité et d'eau.

Certains commerçants sont présents tous les jours, d'autres une matinée par semaine, d'autres encore une après-midi par mois.

La commune reçoit de plus en plus de demandes d'autorisation d'occupation pour ces emplacements.

La municipalité réalise alors un travail de coordination et de validation des demandes permettant de proposer aux habitants une offre de commerce variée et complémentaire.

Partons à la rencontre des commerces qui bénéficient en ce moment d'une autorisation municipale d'occupation sur la place du Laca !

LA CUISINE DES MAMANS

La Cuisine des Mamans, camion magasin installé depuis le 8 décembre 2021 sur la place du Laca avec le dépôt de pain et les viennoiseries, boissons chaudes et fraîches, une carte des vins et bières, des plats traiteurs, de la charcuterie, du fromage, de la crèmerie, des sandwiches, tout au long de la journée et un plat du jour tous les midis, à consommer sur place ou à emporter. Pas de service de restauration le soir mais on vous propose des planches apéritives. Tous les vendredis soirs des spéciaux sont proposés par Tiffany dès 19 h.



En savoir +

Présents du lundi au samedi dès 7h le matin

Tiffany, Frédérique et Alexis feront un plaisir de vous servir.

☎ Tiffany 06 81 36 23 21

☎ Frédérique 06 78 02 11 10

<https://www.facebook.com/LacuisinedesmamansChampagnier>



BOUCHERIE JONATH

Mme Gonzalez et M. Houdart
Nous sommes une boucherie traditionnelle avec des préparations bouchères qui varient selon la saison. Notre démarche est de proposer des produits locaux et régionaux avec la volonté de développer une relation personnalisée avec nos clients et de les fidéliser.



En savoir +

Présente Place du Laca tous les vendredis de 8h30 à 13h

Nous contacter

☎ 06 16 98 69 80

contact@boucherie-jonath.fr

Présent également sur facebook



LA CORPS & DIEM

Corps & Diem est un institut de beauté itinérant qui s'installe sur la place du Laca un vendredi par mois de 15h à 19h.

Sont ainsi proposés des soins esthétiques (épilations, soins des mains et pieds, soins visage et corps), de la réflexologie plantaire et des massages. Carole, qui vous accueille dans son camion, garantit un endroit "cocooning, cosy et atypique".

Les prochaines dates d'installation sont les vendredis 12 et 26 mai et les vendredis 09 et 23 juin.



En savoir +

Pour prendre rdv, vous pouvez aller sur le site internet www.corps-diem.fr/rendez-vous ou téléphonez au

☎ 06 83 36 59 00.

Corps & diem est aussi sur Instagram et sur facebook.





OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SUITE

La charrette des saveurs

Aurore, native de BRIÉ-ET-ANGONNES, crée en 2017 La Charrette des Saveurs pour faire (re) découvrir les produits du terroir. D'abord avec sa e-boutique puis sur les marchés, elle sillonne les routes, pour vous régaler et vous faire retrouver les saveurs oubliées !

Des produits frais, issus de producteurs de l'Isère et des Deux Savoie (fromages, yaourts, pâtes fraîches, gnocchis, ravioles, marcellines,...) et d'épicerie (terrines, tartinables, confitures, miels...) de fabrication artisanale ; entièrement naturel, sans conservateur, colorant ou autre adjuvant vous sont proposés. Le circuit court est privilégié.



En savoir +

Présente Place du Laca tous les vendredi de 8h à 12h30

☎ 06 73 28 07 22

<https://la-charrette-des-saveurs.fr/>

“ Vous avez besoin d'une prestation sur mesure ? Aurore propose également des plateaux fromages, charcuteries, raclette, pierrade,... ainsi que des buffets campagnards pour des repas d'entreprise, en famille ou entre ami(e)s et des paniers garnis à offrir.



MISSION LOCALE ALPES SUD ISÈRE

DE 16 À 25 ANS LA MISSION LOCALE ALPES SUD ISÈRE ACCOMPAGNE LES JEUNES VERS L'EMPLOI, LA FORMATION



La Mission Locale Alpes Sud Isère est présente sur différents territoires. Du secteur Vizillois, de la Matheysine, du Trièves et de l'Oisans, elle accompagne chaque année environ 800 jeunes. Elle traite l'ensemble des difficultés d'insertion : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs.



“ Les permanences sont accessibles sur l'ensemble de nos territoires (LA MURE - MONESTIER-DE-CLERMONT - MENS - LE-BOURG-D'OISANS).

Si vous avez besoin d'aide pour faire face aux difficultés qui font obstacle à votre insertion professionnelle et sociale, venez rencontrer un conseiller dans nos locaux.

Le siège se situe à VIZILLE 205 chemin des Mattons

N'hésitez pas à nous contacter ☎ 04 76 78 88 76



PASS CULTURE

DE 15 À 18 ANS LE PASS CULTURE EST POUR VOUS

Musique, théâtre, cours de danse, livres, jeux vidéos... à 18 ans, profitez de 300 € offerts par l'état pour vos dépenses liées à la culture !



Téléchargez l'application pass Culture et découvrez les bons plans culture près de chez vous

Le pass Culture est né de la volonté de mettre à disposition des jeunes un nouveau dispositif favorisant l'accès à la culture afin de renforcer et diversifier les pratiques culturelles, en révélant la richesse culturelle des territoires.

Le pass Culture accompagne les jeunes de moins de 18 ans au quotidien en leur offrant un plus grand accès à la culture à travers une part collective, à partir de la classe de 4e et une part individuelle, à partir de 15 ans.

➢ L'offre individuelle est accessible via l'application et permet de bénéficier d'un crédit en fonction de leur âge (20 € à 15 ans, 30 € à 16 et 17 ans)

➢ L'offre collective fait l'objet d'une réservation par leur enseignant sur une plateforme dédiée (montants de 25 € pour les élèves de quatrième et de troisième, de 30 € pour les élèves de seconde et de CAP, et de 20 € pour les élèves de première et de terminale).

Le pass Culture permet aux jeunes de 18 ans de disposer d'un montant de 300 € pendant 24 mois à utiliser sur l'application pour découvrir et réserver des propositions culturelles de proximité et des offres numériques.

Le pass Culture a pour objectif d'encourager la rencontre entre les acteurs culturels et les utilisateurs, il n'est donc pas possible de se faire livrer des biens matériels. Les achats de biens numériques (ebook, SVoD, jeux vidéo...)





RETOUR EN IMAGE

19 FÉVRIER / ACCA - VENTE COCHONNAILLES

Le 19 février dernier, l'ACCA de Champagnier organisait sa traditionnelle vente de cochonnailles : boudin à la chaudière et caillettes. Le boudin noir est l'une des plus anciennes charcuteries connues. Son origine est ancestrale et son principe consiste à mélanger du sang de porc avec différents ingrédients (épinards, oignons ...) et d'en remplir des boyaux (de porc !) avec un entonnoir avant de les faire cuire dans de l'eau très chaude mais non bouillante produite par une chaudière à bois d'où son nom " boudin à la chaudière". Dégusté tout juste cuit, c'est un régal.



Quant à la caillette dont l'origine serait drômoise ou ardéchoise et qui daterait du 16ème siècle, c'est une grosse boulette de viande de porc maigre ou grasse avec des choux. Une fois ces ingrédients hachés à la moulinette, la caillette est moulée manuellement et recouverte de crépine (membrane de l'estomac du cochon). Une fois cuite, elle se déguste chaude ou froide. Un délice !

Cette vente ouverte à tous a connu un immense succès et les retardataires sont rentrés bredouilles à la maison !



FÉVRIER / MISSION EN TURQUIE ET UKRAINE



Pompiers Humanitaires Solidaires a effectué une Mission d'Urgence Séisme en Turquie du 6 au 16 février 2023.

Quelques heures après le tremblement de terre, PHS a décidé d'envoyer une équipe sur le terrain en partenariat avec l'association SOS Attitude (une ONG grenobloise également).

L'équipe a pu se rendre en Turquie, dans la province d'Elbistan, épiceutre du séisme, pour porter assistance aux populations sinistrées, le tout sous des conditions climatiques difficiles (neige, froid jusqu'à -20°C)

Ils ont distribué du matériel d'urgence (1000 sacs de couchages, 1000 couvertures, des générateurs et 100 tentes d'urgence), tout en participant aux opérations de déblais et de recherche des victimes. Nous étions les 1ères ONG à avoir obtenu une accréditation des autorités pour se rapprocher de cette zone de l'épicentre.



Un an après le début de la guerre en Ukraine, Pompiers Humanitaires Solidaires continuent à se mobiliser.



11 MARS / JOURNÉE PROPRE



Pour terminer la matinée, un casse-croûte a été offert aux participants.

Cette année encore de nombreux bénévoles étaient au rendez-vous pour faire le nettoyage de printemps des chemins de la commune, sans oublier la Combe, et la Route Nouvelle.

2 m³ de déchets ont été déposés dans la benne mise à disposition par la Métro. Il est encore regrettable de constater de plus en plus de dépôts sauvages.





RETOUR EN IMAGE

4 MARS / SPECTACLE « GRATIN DAUPHINOIS »

Invitée par la compagnie théâtrale champagnarde “le chemin des mots”, le samedi 4 mars, 80 Champagnards ont pu assister avec plaisir à la première création “gratin dauphinois” de la compagnie Transacte. L’histoire de la pièce, tour à tour satirique, burlesque et critique, se déroule dans un contexte où alors que les citoyens sont tenus de s’isoler, quelques habitants d’un même immeuble en mal de communication bravent l’interdit et se confient à un coach en développement personnel.

Les spectateurs ont pu réagir aux manipulations de ce dernier sur ces personnages souffrant de solitude et en manque d’amour, de reconnaissance et d’écoute, le tout exacerbé par le confinement. Après le spectacle, les spectateurs ont pu discuter avec les comédiens autour du verre de l’amitié et se remémorer les échanges, l’organisation et l’entraide pendant cette période liée au Covid.



8 MARS / CARNAVAL



UN CARNAVAL TOUJOURS AUSSI FÉDÉRATEUR

Le carnaval, toujours festif et fédérateur, s’est tenu le samedi 11 mars à l’Espace des 4 Vents. Organisé par le Sou des Écoles, le soutien du service enfance-jeunesse, des élus et l’aide indispensable de familles bénévoles, les enfants ont accompagné M. Carnaval dans sa belle fusée le long des rues du village avec une halte sur la place du Laca pour une danse qui a réuni parents et enfants.



Juste avant que M. Carnaval ne s’envole en fumée, un membre de la compagnie Fuego loco a émerveillé l’assistance avec une démonstration enflammée, clownesque et facétieuse alliant danse, sport, esprit et drôlerie.

Après l’embrasement de M. Carnaval, les enfants étaient conviés à aller goûter les pâtisseries préparées par les familles.



18 MARS / SPECTACLE



FESTIVAL PAROLE PARTAGÉES « IN VINO DÉLYR »

Le 18 mars 2023, à l’Espace des 4 Vents et devant un parterre ravi de 120 spectateurs, les artistes Sylvie MARIN et Bruno DUCHATEAU de la compagnie des “Allumés” ont interprété *In vino délyr*, un spectacle décalé d’humour musical détournant des airs connus du répertoire classique.

Ce spectacle a été programmé en ouverture de la 7ème édition du festival “Paroles partagées”, organisé par la compagnie Kaléidoscope.

Pour Laurence GRATAROLY, présidente du festival, c’est un festival de rencontres culturelles et artistiques pour valoriser la langue française et pour permettre et renforcer la mixité sociale des territoires qui se côtoient sans se mélanger.





RETOUR EN IMAGE

1ER AVRIL / LA DICTÉE

CLUB D'ORTHOGRAPHE DE CHAMPAGNIER 8^e DICTÉE

Après une pause de 7 ans, la 8^e Dictée de CHAMPAGNIER a réuni 125 participants ce samedi 1^{er} avril 2023, à l' 'Espace des 4 Vents.

Sous l'impulsion de l'équipe municipale et principalement de l'ad-jointe à la Culture, Elise BRALET, du COC, de sa présidente Marie-Thérèse DEBROIZE et de Guillaume TERRIEN, champion de France d'orthographe, un très beau texte composé par Christian DATRY, de difficulté croissante a été proposé aux primaires, collégiens, lycéens, adultes amateurs et adultes confirmés.

Le titre du texte « Poissons, farces et attrapes » laissait présager du sujet accompagné de joyeuses chausse-trappes et de futés jeux de mots.

Cet après-midi de partage orthographique s'est déroulé dans une atmosphère fort conviviale, avec la remise des prix aux trois premiers de chaque catégorie et la possibilité pour chacun des 125 participants de choisir le livre de son choix après avoir profité du pot de l'amitié offert par le Club d'Orthographe de CHAMPAGNIER.



LES LAURÉATS 2023

Primaires

- 1er Quentin DEGARDIN (2 fautes)
- 2e Tara STIEVEN (6 fautes)

Collégiens

- 1er Lilou CORNE (5 fautes)
- 2e Camille LAUGERETTE (6 fautes)
- 3e Charline DEGARDIN (6 fautes)

Lycéens

- 1er Gabriel GUILLEMENT (11 fautes)

Adultes amateurs

- 1er Alban CATRY (3 fautes)
- 2e Catherine TOFFY (9 fautes)
- 3e Pierre LAUGERETTE (10 fautes)

Adultes confirmés

- 1er Jacques LAGARRIGUE (5 fautes)
- 2e Jean-Pierre BERAUD (9 fautes)
- 3e Dany BADOR (11 fautes)



À VENIR

8 MAI / COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945



À l'occasion de la commémoration du 8 mai 1945, une cérémonie aura lieu le

lundi 8 mai 2023 à 11h

devant le monument aux morts où une gerbe sera déposée.

Elle sera suivie d'un pot de l'amitié à la Mairie.



Nous vous attendons nombreux pour rendre hommage aux Champagnards morts pour la France.

3 & 4 JUIN / FAITES DU SPORT

La faites du sport c'est le weekend du 3 et 4 juin !

- 16 équipes qui s'affrontent sur les communes de BRIÉ ET ANGONNES, JARRIE et CHAMPAGNIER
- 30 bénévoles
- 300 participants
- 16 sports
- de nombreux partenaires
- un repas le samedi soir
- des interviews et des directs filmés

Si vous voulez monter une équipe ou faire partie d'une équipe, contactez-nous faitesdusport.brie@gmail.com



Appel à bénévoles

Tout le monde peut s'engager dans une mission bénévole.

Les missions

- ♦ préparer en amont le montage des stands
- ♦ accueillir, orienter et assister les participants et spectateurs
- ♦ s'occuper d'une des activités sportives en binôme
- ♦ tenir la buvette





ACTION SOLIDAIRE DES ÉLÈVES DE JARRIE

Sous l'égide de leur professeur de Français, Mme COURANT, les élèves de 4ème 4 du collège Clos Jouvin ont, suite à la lecture 'La Maraude' de Ahmed KALOUAZ, organisé une collecte pour les personnes à la rue. En effet, ce roman raconte l'histoire d'un adolescent qui part à la recherche de son père à la rue depuis peu à GRENOBLE. Il va faire de nombreuses rencontres...

Cette action de solidarité s'est achevée par une rencontre à laquelle Florent CHOLAT (maire) et Hervé ALOTTO (adjoint) ont participé avec les élèves et les professionnels du service Totem en charge de l'accompagnement des personnes à la rue à GRENOBLE.

À l'issue de ce travail, les élèves ont rédigé des articles qui retracent l'aventure solidaire dans laquelle ils se sont investis.

Pour valoriser l'investissement de ces jeunes, ces articles sont affichés et sont à découvrir sur la verrière de la mairie.

Félicitations à Mme COURANT qui à travers ce magnifique projet humanitaire, a fait travailler ses élèves sur l'empathie et la sensibilité aux autres et leur a permis de découvrir la réalité du monde des gens à la rue et de la précarité. La municipalité espère que cette démarche citoyenne et solidaire qui a suscité une forte mobilisation des élèves, permettra de faire naître chez certains d'entre eux une vocation de futur bénévole.



| VIE ASSOCIATIVE |

M J C

RECHERCHE
SECRÉTAIRE-COMPTABLE

Description de poste



Compétence secrétariat administratif et comptable

Missions/activités

- ✗ Accueil des adhérents et du public lors des permanences
- ✗ Gestion du courrier postal et électronique (dépouillement/réponses/transmission)
- ✗ Gestion administrative des inscriptions aux activités et des adhérents
- ✗ Gestion administrative des intervenant extérieurs (réception, validation et paiement factures)
- ✗ Gestion comptable (enregistrement écritures comptables/préparation chèques et virements/suivi des encaissements des activités)

✗ Point de contact avec les partenaires extérieurs (commune, intervenants, responsable du secteur périscolaire communal, Conseil d'Administration...)

✗ Support aux actions de communication (envois de mails aux adhérents, participation à la conception de supports de communication,...)

Compétences/Qualités recherchées

- ✗ Sens de l'accueil et goût du contact
- ✗ Intérêt pour le monde associatif/vie associative et les valeurs qui la sous-tendent
- ✗ Autonomie
- ✗ Rigueur et honnêteté
- ✗ Bonne pratique des outils bureautiques usuels (Word/Excel/...)

✗ Flexibilité dans la répartition de la charge de travail (le trimestre septembre-décembre est plus chargé que le reste de l'année en raison de la reprise des activités et nécessite une présence plus fréquente et indispensable en septembre-octobre)

Conditions matérielles

Temps partiel annualisé : 5 heures/semaine sur 42 semaines soit 210 heures/an
Actuellement : mardi 10h-12h et vendredi 9h-12h peut être modifié

Début de contrat prévu
Le 1er septembre 2023

Contact mail
contact@mjc-champagnier.fr

CHAMPAGNIER ENTRE HISTOIRE ET PATRIMOINE

CHAMPAGNIER
ENTRE HISTOIRE ET PATRIMOINE



L'association « Champagnier entre Histoire et Patrimoine » a publié en février sa 8ème revue.

Vous découvrirez dans cette revue :

- l'histoire de CHAMPAGNIER au temps des Seigneurs, depuis le château du Moyen Âge jusqu'à la Révolution ;
- la tempête de 1739 particulièrement violente et dévastatrice ;
- la croix de 1740 située dans le cimetière. Ses inscriptions nous livrent quelques secrets ;
- les bois communaux, une ressource dont la gestion remonte à une ordonnance royale de 1669 ;
- les plâtrières et usines à ciment installées au XIXe siècle aux Isles-de-Champagnier.

La revue a été distribuée aux 157 adhérents.

Ceux qui souhaitent se procurer cette revue, peuvent en faire l'acquisition pour 12 € en contactant l'association au ☎ 04 76 98 65 37.

Ou
📧 champagnier.histoire.fr





PERMANENCES ARCHITECTURALES

Vous avez un projet de construction ou d'aménagement ? Philippe MAURIN, architecte conseil, vous renseignera sur les règlements d'urbanisme à respecter et vous conseillera sur l'intégration paysagère de votre projet.

Si vous êtes intéressé, prenez rendez-vous auprès de la Métro au ☎ **04 57 38 50 59**

à CHAMPAGNIER
les mercredis 10 mai et 12 juillet
De 9 h à 12 h

CONCERTATION SUR LA MODIFICATION N° 2 DU PLUI



UN DOCUMENT COMPLET ... ET COMPLEXE !

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est un document complet et complexe ... ! Et pour cause, il doit proposer à la fois un cadre cohérent pour les 49 communes de la Métropole, tout en s'adaptant aux spécificités de chaque situation et de chaque territoire.

Le PLUI c'est ainsi près de 500 documents, comprenant plus de 600 plans et représentant près de 3m³ de papier ! Alors pour le modifier, c'est tout un chantier. La modification n°2, c'est ainsi près de 300 points allant de petits ajustements mineurs propre à un seul quartier, à des évolutions plus significative impactant tout le territoire. Face à toutes ces informations, il n'est pas aisé de se faire une idée.

Bien comprendre pour contribuer au mieux

Pour autant, l'évolution d'un document aussi important ne peut se faire sans les habitants, les acteurs du territoire et les usagers. Fidèle à ses engagements en termes de participation, la Métropole souhaite associer largement métropolitaines et métropolitains.

Alors pour vous guider, la Métropole met en place une démarche de concertation dont l'objectif est de vous donner toutes les clefs pour contribuer :

Pourquoi le PLUI existe-t-il ? Sur quel territoire s'applique ? Qu'encadre-t-il, et que n'encadre-t-il pas ? Quels sont les grands objectifs qui ne peuvent être modifiés ? Que peut-on modifier et que modifie-t-on à l'occasion de cette modification n°2 ?

“ Deux étapes de concertation, pour contribuer au bon moment !

Modifier le PLUI est un projet au long court. La Métropole vous propose deux étapes pour vous mobiliser :

La concertation préalable ==> comprendre et contribuer sur les objectifs généraux
Entre avril - mai 2023

Cette première phase doit vous permettre de comprendre la modification N°2 et de vous exprimer sur les objectifs généraux.

L'enquête publique ==> l'expression des intérêts particuliers
Entre novembre - décembre 2023 (date provisoire)

Cette deuxième phase doit vous permettre de confronter les objectifs généraux avec vos intérêts particuliers. Un groupe de commissaire enquêteur seront présent pour consigner chaque expressions individuelles et demandes particulières.



COLLECTE DE TEXTILES PRINTEMPS 2023



La Métropole relance l'opération de collecte de textiles dans les communes du territoire.

Elle aura lieu du 9 mai au 4 juin 2023.

Depuis son lancement en 2018, ce sont 521 tonnes de textiles qui ont été collectées par le biais de cette opération.

Objectifs ==> réduire nos déchets et améliorer leur réemploi et leur recyclage.

Dans le cadre de son schéma directeur des déchets 2020-2030, la Métropole s'est fixé un objectif majeur : réduire de 50% le poids des ordures ménagères collectées et en recycler les deux tiers.

En dehors de cette opération, vous pouvez donner vos textiles, linges de maison et chaussures :

Dans l'une des 21 déchèteries de la Métropole Dans de nombreux points associatifs.

Enfin, pour boucler la boucle, si vous souhaitez renouveler votre garde-robe pensez à vous rendre dans les friperies ou boutiques associatives... l'économie circulaire est encore le meilleur moyen de réduire ses déchets.

À savoir

Chaque année, un habitant jette 7kg de textiles en moyenne dans les poubelles métropolitaines. Le schéma directeur déchets (SDD) s'est fixé comme objectif de réduire cette quantité à 2kg/habitant/an d'ici 2030.

Afin de réduire le volume de déchets textiles envoyés à l'incinération, favoriser le réemploi et vous garantir que les textiles dont vous vous séparez sont correctement réutilisés, la Métropole renouvelle une collecte des textiles en conteneurs éphémères, en complément de l'offre pérenne proposée par de nombreuses associations et dans les déchèteries métropolitaines.

“ Retrouvez toutes les adresses sur le site web de la Métropole, rubrique «Don, réemploi, réparation»

www.grenoblealpesmetropole.fr/88-donneries-ressourceries-et-repar-acteurs.ht





GESTION DE L'EAU : UNE RESSOURCE ESSENTIELLE À PRÉSERVER

Dans un contexte de dérèglement climatique, de fragilisation de la biodiversité, d'instabilité géopolitique et de raréfaction de la ressource, l'eau est plus que jamais un bien commun précieux qu'il convient de préserver et d'optimiser.

En ce sens, consciente de sa responsabilité sur le sujet et de ses devoirs vis-à-vis des métropolitains, la Métropole grenobloise amplifie la maîtrise directe et publique de la gestion de l'eau en votant la reprise en régie de la production de l'eau et des outils de la gestion patrimoniale au 1^{er} janvier 2024.

La reprise de la distribution de l'eau en régie au 1^{er} janvier 2025 sera également étudiée.

Cette évolution se fera avec une forte et constante attention à l'accompagnement des personnels, dont le professionnalisme a toujours été exemplaire, concernés par cette réorganisation. Ceux-ci seront associés et informés à chacune des étapes du transfert.

Aucun changement n'est à prévoir pour les abonnés.



Anne-Sophie OLMOS,
vice-présidente chargée du cycle de l'eau

L'eau est un bien précieux, nous le savons toutes et tous.

La situation de sécheresse hivernale que nous traversons est là pour nous le rappeler de manière forte. Le rôle de la métropole est d'anticiper au mieux ces situations, puisque nous devons l'approvisionnement en eau de nos habitants. Rappelons-le, et c'est tout le sens de la campagne dédiée à l'eau que nous avons lancée : l'eau de notre territoire est d'une qualité exceptionnelle.

Michelle VEYRET,
1^{ère} vice présidente, chargée de l'administration générale des ressources humaines et du patrimoine

La métropole prend ses responsabilités et assume la reprise de missions clés dans la gestion de l'eau en intégrant une partie de celles de la SPL Eaux de Grenoble Alpes.

Le service public de l'eau est connu et reconnu pour sa qualité et les compétences de ses agents. La régie métropolitaine, réputée pour son professionnalisme, saura accompagner cette prochaine unification des services.



VISITE DU CENTRE DE TRI ATHANOR

LE CENTRE DE TRI DE DÉCHETS D'ATHANOR ORGANISE UNE JOURNÉE PORTE OUVERTE

le samedi 13 mai

Visiter le centre de tri permet de se rendre compte de la quantité impressionnante de déchets produits et de découvrir l'ensemble du fonctionnement du tri, qu'il soit fait par des machines ou par des humains.

C'est aussi l'occasion d'échanger avec un messenger du tri ou un agent d'exploitation du site pour mieux comprendre la problématique des déchets.

Quand on sait qu'encore 4 déchets sur 10 dans la poubelle de tri ne devraient pas y être, cette visite pourra être riche d'enseignements.

Les visites sont gratuites et ouvertes à tous (dès 8 ans).

Pour participer, il suffit de s'inscrire sur la plateforme en ligne (attention places limitées) :



<https://services.demarches.grenoblealpesmetropole.fr/journee-portes-ouvertes-athanor/>

- ♦ 8 créneaux de visites sont proposés entre 9h et 17h
- ♦ Durée de la visite : 1h30 à 2h
- ♦ Rendez-vous 15 min avant le début de la visite
- ♦ Inscription obligatoire en ligne

En cas d'absence de connexion, le numéro vert

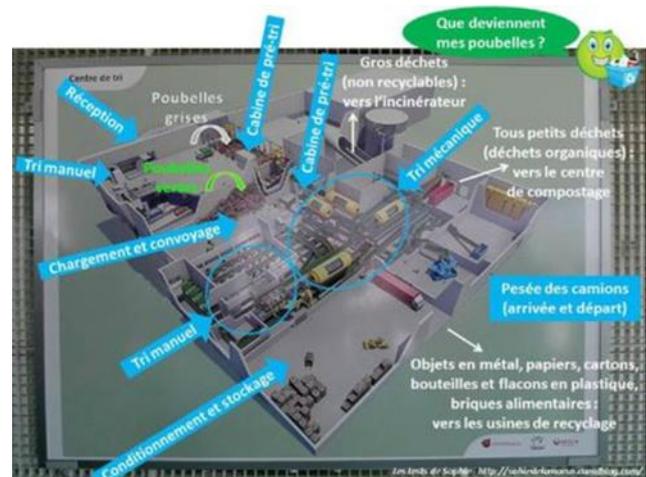
0800 500 027 peut vous aider.

Le centre de tri, propriété de Grenoble Alpes Métropole, est géré par Tiru/Groupe PAPREC qui assure l'organisation des visites.

Toute l'année, il accueille en semaine des groupes à partir de 8 personnes.

Pour programmer une visite en dehors de cette journée Porte Ouverte, contactez le

04 38 24 11 00



Adresse du centre de tri
Chemin de la Tuilerie à LA TRONCHE





DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Zoom



sur...



DEMANDE CARTE D'IDENTITÉ ET/OU PASSEPORT

Les demandes de création ou de renouvellement de carte d'identité et de passeport ne se font plus à la mairie de CHAMPAGNIER.

Pour simplifier votre démarche et suivre l'avancement de votre demande, vous pouvez effectuer une "pré-demande en ligne" sur le site de l'ANTS* (Agence Nationale des Titres Sécurisés) <https://ants.gouv.fr/>

Ce site est accessible avec un compte ANTS ou via France-Connect (connexion avec l'identifiant et le mot de passe de l'un des comptes suivants : Impots.gouv, Ameli, ...).

Pour finaliser la demande, il conviendra de prendre rendez-vous et vous présenter en personne dans toute mairie munie d'un dispositif de recueil des empreintes digitales, quelle que soit votre commune de résidence.

Au vu de l'allongement des délais de rendez-vous dans les mairies dotées d'un dispositif de recueil, il est fortement recommandé de faire une pré-demande en ligne, disponible sur le site => <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>.

Celle-ci permet d'éviter de remplir un dossier papier au guichet et donc de gagner du temps. C'est un moyen efficace de diminuer très significativement la durée des rendez-vous en mairie et ainsi de dégager de nouveaux créneaux.

La présence du demandeur majeur ou mineur est obligatoire pour identification et prise d'empreintes <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358>

La carte nationale d'identité est valable 15 ans pour les personnes majeures et 10 ans pour les mineurs.

Les passeports conservent leur validité dans tous les pays jusqu'à leur date d'expiration.

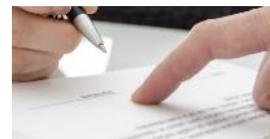
COMMUNES ÉQUIPÉES DE DISPOSITIFS DE PRISE D'EMPREINTES DIGITALES

BOURGOIN-JALLIEU, CRÉMIEU, DOMÈNE, ECHIROLLES, EYBENS, FONTAINE, GRENOBLE, L'ISLE D'ABEAU, LA CÔTE ST ANDRÉ, LA MURE, LA TOUR-DU-PIN, LE BOURG D'OISANS, LE PONT-DE-BEAUVOISIN, LE PONT-DE-CLAIX, MENS, MEYLAN, PONTCHARRA, ROUSSILLON, ST EGRÈVE, ST MARCELLIN, ST MARTIN D'HÈRES, SASSENAGE, VIENNE, VIF, VILLARD DE LANS, VILLEFONTAINE, VIZILLE, VOIRON.

LÉGALISATION DE SIGNATURE

Vous devez prendre un rendez-vous à la mairie de votre domicile et présenter :

- la pièce à légaliser, si le document est en langue étrangère, il doit être accompagné d'une traduction en français;
- une pièce d'identité sur laquelle figure votre signature;
- un justificatif de domicile.



Vous devrez signer au guichet devant un élu.

Il est également possible de faire cette démarche devant le notaire de votre choix. La légalisation sera alors payante.

L'authentification de votre signature se fait obligatoirement en votre présence

RECONNAISSANCE D'UN ENFANT



La reconnaissance d'un enfant ne concerne que les couples non mariés : la filiation s'établissant différemment à l'égard du père et de la mère.

Pour la mère, il suffit que son nom apparaisse dans l'acte de naissance pour que la maternité soit établie.

En revanche, pour établir sa paternité, le père doit faire une reconnaissance.

La reconnaissance peut se faire à tout moment lorsque la grossesse est établie médicalement et en toute mairie.

Il n'est pas obligatoire de s'adresser à l'Officier de l'état-civil du lieu de domicile.

Il convient au préalable de prendre rendez-vous à la mairie.

RECENSEMENT

Il concerne toute personne, garçon ou fille, de nationalité française, et doit se faire dans les 3 mois qui suivent le 16^e anniversaire. La démarche doit être faite, à la Mairie du domicile, soit par une personne qui détient l'autorité parentale soit par le jeune lui-même.



Pièces à fournir

Carte Nationale d'Identité - Justificatif de domicile de moins de 3 mois - Livret de famille

Une personne ayant acquis la nationalité française (naturalisation, déclaration...) entre 16 et 25 ans doit se faire recenser dans le mois qui suit la date de la nationalité française. L'attestation délivrée au moment du recensement militaire est nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics. Cette attestation doit être conservée soigneusement car il n'est pas délivré de duplicata.

Tout changement de domicile ou de situation familiale, professionnelle ou scolaire, doit être signalé par l'intéressé à son bureau ou centre du service national, jusqu'à l'âge de 25 ans. Il en va de même pour toute absence du domicile supérieure à 4 mois.

En cas d'absence de recensement dans les délais, l'intéressé est dans l'irrégularité et ne peut passer d'examen.

Il peut se faire régulariser avant l'âge de 25 ans auprès de la Mairie de son domicile (ou au Consulat s'il réside à l'étranger).





DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Zoom



sur...

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les inscriptions sur les listes électorales s'effectuent toute l'année, au plus tard le 6ème vendredi précédent un scrutin, en ligne sur service-public.fr.

N'utilisez aucun autre site privé et payant non officiel.

Pour pouvoir voter à tous les scrutins, il faut avoir 18 ans, être de nationalité française et jouir de ses droits civiques.

Les jeunes Français qui se sont fait recenser à 16 ans sont inscrits d'office sur les listes électorales.

Si vous avez procédé à votre recensement tardivement, si vous avez déménagé depuis celui-ci, vous devez vous inscrire sur les listes électorales.

*Vous venez de fêter vos 18 ans ?
Vous avez déménagé récemment ?
Vous n'avez pas voté depuis longtemps ?
Vous êtes parti à l'étranger ?*

Vous souhaitez vous assurer que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales pour voter aux prochaines élections ?

Vérifiez votre situation électorale en utilisant le service en ligne disponible sur le site service-public.fr.

À titre informatif, la carte électorale n'est pas obligatoire pour voter, seule une pièce d'identité en cours de validité est exigée à l'entrée du bureau de vote.

Aucun changement n'est automatique, il vous appartient d'effectuer personnellement cette

À savoir

Pensez à signaler tout changement d'adresse, **même intracommunal**, pour la mise à jour des listes électorales.

Avec les refontes, les documents relatifs aux scrutins ne seront pas distribués.

Un justificatif de domicile récent de moins de 3 mois doit être joint à votre demande.

CIVISME ... RAPPEL

CIRCULATION ... LIMITATION DE VITESSE

ZONE 30 SUR TOUT LE VILLAGE

Il est rappelé que sur tout le territoire de la commune, la **vitesse est limitée à 30 kms/h** et à **20 kms/h** dans la zone de rencontre située rue du Bourg. Les excès sont inadmissibles et dangereux.

MOTOS, SCOOTERS, QUADS, VOITURES ...

Par arrêté municipal du 6 septembre 1996, les sentiers, au-delà des barrières installées sur les voies communales sont strictement interdits à la circulation de tout engin motorisé, hors agricole.

STATIONNEMENT DES VÉHICULES

Le stationnement des véhicules sur les trottoirs est interdit. Le stationnement anarchique le long des voiries notamment donnera lieu à des avertissements lorsqu'il crée une réelle insécurité.

CHOISIR LE BON MOMENT

Les beaux jours arrivent et avec eux l'envie et/ou le besoin de réaliser des travaux de jardinage et bricolage qui peuvent être bruyants.

Le règlement sanitaire départemental fixe les horaires autorisant les « travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de créer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore »

L'usage de matériels électriques, à essences (tondeuses, tailles haies, perceuses, etc....) est autorisé ...



... Les jours ouvrables

de 8 h à 12 h et
de 14 h à 19h30

Les samedis

de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

Les dimanches et jours fériés

de 10 h à 12 h

Interdits après 12h

Soyez respectueux des recommandations reposant sur le principe du « bon voisinage » et tenez comptes des horaires, réglementés par un arrêté préfectoral, qui permettent ces travaux domestiques.

CHIENS

Le règlement sanitaire départemental prévoit que les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique que s'ils sont tenus en laisse.





POLICE PLURICOMMUNALE

 Pour contacter les agents de police municipaux
06.01.81.03.13
policepluricommunale.jccb@gmail.com
 Gendarmerie ☎ 17

BIBLIOTHÈQUE

 Mardi 16h à 19h
 Mercredi 10h à 12h et de 15h à 19h
 Vendredi 16h30 à 19h

VACANCES SCOLAIRES
 Mercredi de 15h à 19h

AGENDA

MERCREDI 3 MAI

Don de sang

16h / 19h30 - Jarrie Centre Malraux

LUNDI 8 MAI

Commémoration

11h - Monument aux Morts

SAMEDI 13 MAI

Porte ouverte Centre de tri Athanor

Chemin de la Tuilerie à La Tronche

LUNDI 15 MAI

Conseil municipal

19h - salle du conseil - Mairie

Permanences architecturales

MERCREDI 10 MAI

9h / 12h - Champagnier

MERCREDI 17 MAI

9h / 12h - Bresson

MERCREDI 20 JUIN

13h30 / 16h30 - Jarrie

MERCREDI 28 JUIN

9h / 12h - Vaulnaveys-le-Bas

MERCREDI 12 JUILLET

9h / 12h - Champagnier

MAIRIE



Ouverture au public

Lundi

13h30 à 17h30

Mercredi

9h à 12h - 13h30 à 17h30

Vendredi

9h à 12h

Mardi et jeudi

pas d'accueil



Courriel
mairie@champagnier.fr

Site web
www.champagnier.fr

Urbanisme
Sur rendez-vous

Accueil téléphonique
 ☎ 04.76.98.08.83

Permanence Maire/Elus
Sur rendez-vous

FRELON ASIATIQUE



Face à l'avancée du frelon asiatique en Isère, un appel est lancé à tous les habitants de la commune pour aider à repérer les nids de frelons asiatiques et à les signaler. Arrivé en Isère en 2015 le frelon asiatique est un redoutable prédateur de tous les insectes et des abeilles en particulier

À partir du mois d'avril, les frelons vont construire un nouveau nid, situé généralement dans un arbre entre 5 et 15 mètres de hauteur. Ce nid est souvent énorme et peut atteindre un mètre de hauteur. Il abrite des milliers de frelons.

Si vous découvrez un nid, signalez-le sur le site internet www.frelonsasiatiques.fr.

En Isère, la lutte contre le frelon est pilotée par le GDSA (Groupement de Défense Sanitaire Apicole) avec un soutien financier fort du Département, des Communautés de communes et de la Région. Une fois signalé le nid sera détruit par le GDSA.

Tout particulier, toute collectivité peut déclarer un nid sur le site internet www.frelonsasiatiques.fr



Journal d'information
Écho Champagnard
AVRIL 2023

Réalisation et impression Commune de CHAMPAGNIER 38800
 Place de l'église
 Directeur de la publication Florent CHOLAT, Maire
 Crédit photos Commune, Mairie, Jeff PLASSART
 Comité de rédaction : Florent CHOLAT, Hervé ALOTTO, Elise BRALET, Perrine CHABOUD-CROUSAZ, Véronique REVOL

Réalisé sur papier certifié FSC 100% »
 Tirage - 650 exemplaires - Dépôt légal à la parution

